

**RENTRÉE 2024 - 2025 IFSI par PARCOURSUP**

**CONSTITUTION DU DOSSIER ADMINISTRATIF**

**PIÈCES À FOURNIR PAR TOUS LES CANDIDATS**

- Fiche de renseignements
- 1 photos d'identité
- 1 Photocopie de la pièce identité (carte identité, passeport ou du titre de séjour en cours de validité **en noir et blanc**) avec la mention manuscrite « *J'atteste la conformité à l'original de la présente photocopie* » + date et signature
- Photocopie du titre d'admission (baccalauréat, à donner après la rentrée si année du diplôme)
- Relevé d'identité bancaire
- Extrait du Casier Judiciaire N°3 datant de moins de 3 mois (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1264>)
- Attestation de droits ouverts à une caisse de sécurité sociale
- Attestation de droits ouverts à une assurance maladie complémentaire
- Quittance EDF ou téléphone de l'habitation principale (si étudiant hébergé, quittance au nom de la personne qui héberge + attestation sur l'honneur d'hébergement)
- 1 chèque de 175 € à l'ordre de « *Agent Comptable du C.H.P.G* » en règlement des droits d'inscription (Tout chèque déposé valide l'inscription et devient acquis au CHPG).
- Attestation de la CVEC d'un montant de 103€** (<https://cvec.etudiant.gouv.fr/>)
- 1 chèque pour l'acquisition des chaussures professionnelles réglementaires, de 50 € à l'ordre de C.M.E.T
- 1 chèque pour l'acquisition d'un sweat « passe-couloirs » réglementaire, de 30 € à l'ordre de MC TEX
- 1 chèque pour l'acquisition des 5 polos réglementaires à la tenue de l'IFSI, de 65 € à l'ordre de C.M.E.T
- [Autorisation de publication des photographies et film vidéo](#) (*document joint*)

**PIÈCES À FOURNIR PAR LES CANDIDATS INSCRITS SUR PARCOURSUP**

- Attestation d'admission en première année de l'enseignement supérieur année 2024 – 2025** (à télécharger sur le site de Parcoursup)

**PIÈCES SUPPLÉMENTAIRES À FOURNIR PAR LES CANDIDATS  
JUSTIFIANT DE DIPLÔMES UNIVERSITAIRES ACQUIS**

Et qui souhaitent faire valoir leur(s) titre(s) pour obtenir des dispenses d'unité(s) d'enseignement

- Photocopie certifiée conforme à l'original du diplôme universitaire acquis
- Photocopie des notes correspondantes
- Le contenu détaillé du programme ainsi que le nombre d'heures d'enseignement

**CONSTITUTION DU DOSSIER MÉDICAL**

- Un certificat médical établi par **un médecin agréé** (<https://www.paca.ars.sante.fr/listes-des-medecins-agrees-en-region-paca>) mentionnant clairement et en ces termes « **l'absence de contre-indication physique et psychologique à l'exercice de la profession d'infirmier(e) d'état** » **Aucun certificat médical du médecin traitant non agréé ne sera accepté.**

Une convocation pour la Médecine du Travail vous sera remise à la rentrée. Vous aurez l'obligation de vous rendre à cette consultation muni(e) de votre pièce d'identité et de votre carnet de santé (ou carnet/certificat vaccinal avec dates des vaccinations).

**RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION / TENUES RÉGLEMENTAIRES**

TAILLE POLOS :

TAILLE SWEAT :

POINTURE POUR CHAUSSURES :

S(36 -38) = T0    M(38-40) = T1    L(40-42) = T2    XL(42-44) = T3